

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Décembre 2018



### PROJET DE DELIBERATION

---

OBJET : Création d'un prix pour la réalisation du visuel de la 24<sup>ème</sup> Fête de la Morue.

Mes Chers Collègues,

Cette année, la Ville de Bègles propose de créer un prix pour la réalisation du visuel de la 24<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Morue. Ce concours sera ouvert aux participants jusqu'au 14 Janvier 2019.

Ce visuel sera utilisé ainsi :

- Illustration du programme de la Fête en 1<sup>ère</sup> de couverture, édité en 15 000 exemplaires, et de 10 000 flyers.

- Illustration de l'affiche de la Fête, éditée à 1 500 exemplaires en 40 x 60 cm, et 1 500 exemplaires en 22 x 45, diffusée dans toute la CUB.

- Illustration de l'affiche de la Fête, éditée à 450 exemplaires en 120 x 176 cm, diffusée dans toute la Gironde sur les réseaux de Clear Channel et CDA.

- Illustration de documents de communication de la Fête (exemple : dossiers envoyés à la presse locale, régionale et nationale, voire internationale)

- Présentation à la presse de l'affiche, lors de la conférence de presse de la Fête de la Morue.

Par ailleurs, les projets reçus, s'ils sont en nombre suffisant, pourront faire l'objet d'une exposition pendant la Fête de la Morue.

Dans le cadre de cet appel à projets, un prix d'un montant de **1 500 €** sera offert au lauréat.

LE CONSEIL,  
LES EXPLICATIONS DU RAPPORTEUR ENTENDUES, DECIDE APRES EN AVOIR  
DELIBERE

De lancer le concours pour la réalisation du visuel de la Fête de la Morue 2019.

De fixer à 1 500 € le montant du prix versé par la Ville au lauréat du concours.

## FICHE TECHNIQUE

# REGLEMENT DU CONCOURS DU VISUEL DE LA FETE DE LA MORUE 2019

A l'occasion de la 24<sup>ème</sup> Fête de la Morue qui se déroulera à Bègles les 7, 8 et 9 Juin 2019, un concours graphique ouvert auprès du public, amateurs ou professionnels pour réaliser l'illustration de l'affiche de cet événement.

### **Article 1 : Organisateur**

Le concours « Concours de l'affiche, Fête de la Morue 2019 » est organisé par le Service Culturel de la Mairie de Bègles.

### **Article 2 : Éligibilité**

Le Concours est ouvert à toute personne physique, quel que soit son âge, résidant en France, disposant d'un accès à Internet et bénéficiant d'une adresse électronique, à l'exception du personnel de la Mairie, de ses partenaires et prestataires techniques, ainsi que des membres, du jury et leur famille. Toute participation d'un mineur au Concours suppose l'accord préalable de chaque personne détenant l'autorité parentale sur ledit mineur dans lequel il est notamment précisé que ce dernier autorise le candidat à participer au Concours et déclare avoir pris pleine et entière connaissance du présent règlement.

### **Article 3 : Envoi des illustrations**

Les productions seront communiquées à l'adresse électronique : [culture@mairie-begles.fr](mailto:culture@mairie-begles.fr). Les participants ont la possibilité d'envoyer 3 visuels maximum.

### **Article 4 : Publication publique**

Le lauréat du concours donne ainsi le droit de réutiliser et de publier son illustration selon les conditions mentionnées ci-dessous :

#### **Ce visuel sera utilisé ainsi :**

- Illustration du programme de la Fête en 1ère de couverture éditée en 15 000 exemplaires et 10 000 flyers.
- Illustration de l'affiche de la Fête éditée à 1 500 exemplaires en 40 x 60 cm et 1 500 exemplaires en 21 x 45 cm : Diffusion Gironde.
- Illustration de l'affiche de la Fête éditée à 450 exemplaires en 120 x 176 cm (format abribus). Diffusion Gironde Lot et Garonne sur les réseaux de CDA.
- Affichage 4 x 3 m (format horizontal) sur panneaux sur Bègles sur Exterior Media.
- Affichage sur 4 x 3 (format horizontal) sur panneaux lumineux sur la Métropole sur le réseau TBM KEOLIS.
- Illustration de documents de communication et Internet de la Fête envoyés à la presse locale, régionale, et nationale, voire internationale).
- Présentation à la presse de l'affiche lors de la conférence de presse de la Fête de la Morue, en avril en présence du lauréat.

### **Article 5 : Le Jury**

Début de l'année 2019, le lauréat sera sélectionné par un jury composé de :  
Monsieur le Maire de la Ville de Bègles,  
L'élue à la Culture de la Ville de Bègles,  
Le Chef de Cabinet,  
La Directrice de Communication de la Ville de Bègles,  
La Coordinatrice de la Fête de la Morue.

### **Article 6 : Dotation**

Dans le cadre de cet appel à projet, le lauréat du concours recevra une dotation de 1500 € TTC.

### **Article 7 : Modification de l'illustration**

Pour les besoins de la communication, il pourra être demandé au lauréat d'apporter certaines corrections au visuel retenu.

### Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Les personnes peuvent s'enregistrer sous un pseudonyme (considéré dans ce cas comme un nom d'artiste). Toutefois, il ne peut exister qu'un seul pseudonyme par personne.

### Article 9 : Gratuité du concours

La participation à ce concours est gratuite. Les frais de connexion Internet au site de la «Fête de la Morue» ne faisant pas l'objet de facturation de communication.

### Article 10 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est disponible sur simple demande :

Service Culturel de Bègles

77, rue Calixte Camelle

33130 Bègles

05 56 49 95 95

ou en téléchargement sur le site officiel de la «Fête de la Morue» à l'adresse suivante :

<http://www.fetedelamorue.mairie-begles.fr>

Service Culturel de la ville de Bègles - 77 rue Calixte Camelle, 33130 Bègles 05 56 49 95 95 - [culture@mairie-begles.fr](mailto:culture@mairie-begles.fr)

<http://www.mairie-begles.fr>

## Cahier des charges du concours :

Le projet doit être une création originale de l'esprit. Ce visuel doit avant tout mettre en avant le caractère festif et convivial de la Fête.

La thématique retenue pour l'édition 2019 est le Brésil.

**Doit figurer obligatoirement sur le visuel : 24<sup>ème</sup> Fête de la Morue, les dates des 7, 8 et 9 Juin 2019, Bègles 05.56.49.95.94 [www.fetedelamorue.com](http://www.fetedelamorue.com) ainsi que l'emplacement du QR Code et le bandeau des logos en bas du visuel.**

Ce visuel peut-être une peinture, une photo, un visuel graphique.

Sauf souhait particulier de la part du créateur du visuel, les renseignements et des logos seront rajoutés par la suite par le Service Communication de la ville de Bègles.

Il doit respecter le code des affiches : lisibilité, identité et reconnaissance.

Trois propositions maximum peuvent être faites par le créateur.

**Seul le format vertical pour l'affiche principale devra être présenté, mais il pourra être demandé au gagnant de réajuster le visuel en format horizontal pour les besoins de la communication.**

**La définition du visuel fournie sous format informatique en haute définition sera telle qu'elle pourra être exploitée 40 x 60 cm.**

**Dans le cadre de cet appel à projets, un prix d'un montant de 1 500 € sera offert au lauréat.**

Les dossiers doivent être retournés **avant le 14 Janvier 2019**, et présentés uniquement sous format informatique par mail sous forme de pdf ou jpg en moyenne résolution (ne pas fournir de haute définition pour cette étape) à l'attention de Sophie VIVES sous [culture@mairie-begles.fr](mailto:culture@mairie-begles.fr)

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre **Sophie VIVES - Coordinatrice de la Fête de la Morue** au 05 56 49 95 96.

**Le Service Culturel de la ville de Bègles**

Septembre 2018

Service Culturel de la ville de Bègles - 77 rue Calixte Camelle, 33130 Bègles 05 56 49 95 95 - [culture@mairie-begles.fr](mailto:culture@mairie-begles.fr) - <http://www.mairie-begles.fr>